Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
11/02/2019	11/02/2019	F09319P0040

1. Intitulé du projet

Travaux visant à lutter contre l'érosion de la plage des Sablettes et plus particulièrement de la zone de Mar-vivo.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : FALCO HUBERT

RCS / SIRET : 2 4 8 3 0 0 5 4 3 0 0 2 1 7 — Forme juridique : METROPOLE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Partie 3 : milieux aquatiques, littoraux et maritimes - catégorie 13	- Rechargement de la plage d'un volume d'environ 3 500 m3

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Travaux conservatoires relatifs au maintien de la plage dans l'attente de la définition et de la mise en oeuvre d'un projet d'aménagement de la baie des Sablettes contre l'érosion marine .

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

- Dans le cadre de la compétence autorité concessionnaire de plage pour l'Etat, MTPM se doit de respecter les obligations mentionnées au Cahier des Charges de la concession rédigé par les services de l'Etat.
Il est indiqué que "Le concessionnaire assure l'entretien de la totalité de la plage et de ses équipements. Il doit également assurer la conservation des parties littorales concédées et réparer les conséquences de l'érosion par des apports de matériaux."

La plage des Sablettes étant soumises à des phénomènes d'érosion fluctuants d'une année sur l'autre il est nécessaire que MTPM puisse reconstituer en tant que de besoin le profil de plage dans les zones en érosion.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le rechargement en sable s'effectuera soit:
- par le biais du sable extrait sur une autre commune (Bormes-les-Mimosas)
- par un sable lavé de carrière pour compléter ou remplacer le sable obtenu auprès des autres communes

Seul du sable présentant une bonne qualité chimique (<N1) et une granulométrie compatible avec l'objectif de rechargement estival pourra être utilisé pour le rechargement de la plage des Sablettes-Mar Vivo.

Le sable mis à disposition par la commune de Bormes-les-Mimosas présente toutes ces caractéristiques. Idem pour le sable lavé issu d'une carrière.

Le projet consiste à transporter du sable par camion benne de Bormes-les-Mimosas jusqu'aux plages des Sablettes-Mar Vivo où il est stocké.

La période de travaux a lieu au mois de mai 2019.

Toutefois, si les travaux de rechargement devaient avoir lieu durant la période estivale, la plage sera préalablement fermée avec un dispositif de balisage et ne sera rouverte qu'une fois une analyse microbiologique de l'eau réalisée.
Il sera prévu des mesures pour limiter les impacts sur le milieu marin telles qu'un barrage anti-MES (anti turbidité) sur le linéaire de plage concerné.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Apres travaux, les plages seront accessibles aux usagers pour la saison estivale 2019.

Les plages seront régulièrement entretenues.

La réouverture du site de baignade se fera après résultats d'analyse de l'eau de baignade conformes aux normes sanitaires en vigueur.

Des analyses seront effectuées quotidiennement pendant les opérations de régalage et en fin de travaux

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Travaux de rechargement < 160 000.00 euros (42.00 euros TTC /m3 de sable) non soumis à la loi sur l'eau
Projets non soumis à l'évaluation environnementale

Le projet est soumis à la procédure au cas par cas, article R122-2 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de rechargement maximale estimée Épaisseur de rechargement	4600 m² 0.70 m soit 3200 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Plage de Mar-vivo
Plage des Sablettes

Commune de la Seyne- sur-Mer

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 05°53'17"25E **Lat.** 43°04'39"82N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Communes traversées :
la Seyne sur Mer

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La Seyne sur mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPI de Toulon lié aux risques nucléaire
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	1,7km FR9301610 Cap-Sicié Six-Fours 3,40 km FR9301997 Embiez -Cap Sicié La nature du projet et la distance excluent un impact sur ces sites
D'un site classé ?	☒	☐	Site classé Le Cap Sicié et ses Abords 1,1km La Nature du projet et la distance excluent un impact sur ces sites

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Plages en érosion. Utilisation du sable issu du dragage du port de Bormes-les-Mimosas. Et/ou d'un sable lavé de carrière.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Dans le cadre du transport du Sable le nombre de camions sera limité et sur une période restreinte
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Bruit lié aux engins utilisés pendant la phase de travaux , chargeurs de grande capacité et tracto-pelle. Il est à noter que la plage est située en contrebas d'un mur de plusieurs mètres de haut ce qui constituera un frein à la propagation du bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

MTPM s'assurera que la granulométrie du sable est compatible avec le site et que les niveaux de contamination chimique soient systématiquement inférieurs au seuil N1 de GEODE

Le rechargement ayant lieu au plus tôt après les dernières tempêtes d'avril et au plus tard au début de la saison estivale, les opérations seront menée dans les délais les plus courts pour ne pas avoir d'incidence sur l'activité de bain de Mer et pour limiter les nuisances sonores. Par ailleurs, les déplacements des engins de chantier seront limités au maximum pour contenir les émissions de bruit en réduisant au maximum la distance entre le lieu de stockage du sable et les plages.

Une analyse microbiologique des eaux de baignade sera réalisée systématiquement après chaque rechargement avant réouverture du site à la baignade.

Les zones de prélèvement et de rechargement de sable sont suffisamment éloignées de l'herbier de Posidonie et n'auront donc pas d'impact.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet peut être dispensé d'étude d'impact au regard:
- de la compatibilité granulométrique du sable pour un rechargement durant la période estivale
- de la bonne qualité chimique du sable de rechargement (<N1)
- du rechargement sur la partie émergée de la plage
- de la courte durée des opérations
- des enjeux environnementaux identifiés et de leur localisation par rapport au projet (herbiers de Posidonie éloignés de la zone)
- de la faible turbidité engendrée par les sables sélectionnés pour le rechargement

Ce projet ne présente pas de risques significatifs de dégradation de la qualité du milieu marin ni de risque sanitaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 5 : CARTOGRAPHIE BIOCENOSES MARINES SUR LA ZONE PROCHE DU PROJET ANNEXE 6-1 : QUALITE CHIMIQUE DES SEDIMENTS DU PORT DE BORMES LES MIMOSAS 2018 ANNEXE 6-2 : FICHE TECHNIQUE SABLE LAVE DE CARRIERE ANNEXE 7 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE SIMPLIFIEE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à TOULON le, 07.02.19

Signature

Christine MORICE
DGA DDVT

METROPOLE TPM